

RÉSOLUTION N° 660

APPUI AU PROCESSUS DE TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE DE L’IICA

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Quarantième réunion ordinaire,

VU :

L’exposé du directeur général sur la situation de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) et sa proposition d’approfondir le processus de transformation institutionnelle,

CONSIDÉRANT :

Que la situation d’urgence liée à la pandémie mondiale de COVID-19 est à l’origine, entre autres conséquences, d’une demande croissante de coopération technique de la part de l’IICA ; et

Que l’exécution du Plan à moyen terme 2018-2022 de l’Institut et la prise en charge des demandes émanant des États membres exigent d’approfondir le processus de transformation institutionnelle de l’IICA, et de mobiliser des ressources humaines et financières extérieures supplémentaires qui lui permettent de consolider son soutien au développement agricole et au bien-être rural,

DÉCIDE :

1. D’accompagner l’initiative du directeur général d’approfondir le processus de transformation institutionnelle incluant, entre autres, les aspects suivants : a) la définition d’un nouveau modèle d’affaires, b) la mise au point d’une nouvelle architecture financière et c) la mobilisation et la captation de ressources extérieures de différentes sources de financement, dont toutes doivent être compatibles avec les objectifs de l’Institut.
2. Demander à la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) de se constituer en groupe de travail permanent élargi chargé d’appuyer, d’analyser et d’élaborer une proposition de transformation intégrale de l’IICA.